



Les entreprises culturelles sont des acteurs économiques essentiels à la création, à la diversité, à la diffusion de la culture sur l'ensemble des territoires. La mission d'intérêt général de l'IFCIC est de soutenir leur développement en leur facilitant l'accès au financement.

L'action de l'IFCIC a deux visages.

Envers les entrepreneurs culturels, celui d'un établissement de crédit qui offre des solutions de financement et une expertise financière nourries de plus de 30 ans d'expérience de leurs attentes spécifiques.

Envers les banques, celui d'un interlocuteur privilégié qui engage sa garantie, sa capacité de cofinancement et sa connaissance des secteurs culturels.

L'IFCIC accompagne tous les secteurs culturels et créatifs : cinéma et audiovisuel ; jeu vidéo ; spectacle vivant ; musique ; mode ; presse ; librairie ; édition littéraire ; galeries d'art ; design ; métiers d'art ; théâtre ; musées ; patrimoine ; architecture ; arts plastiques et numériques...

La passion
de la culture.
L'expertise
du financement.



PRÉSENTATION

Créé en 1983, l'IFCIC est un établissement de crédit spécialisé dans le financement du secteur culturel. L'État l'a doté d'une mission d'intérêt général : faciliter l'accès au crédit bancaire des entreprises des secteurs culturels et créatifs. Établissement de place, l'IFCIC est détenu à 49 % par l'État et le groupe Bpifrance et à 51% par un actionnariat privé rassemblant la quasi-totalité des banques établies en France.

Constituant un lien entre le monde bancaire et les entreprises culturelles et créatives, l'IFCIC offre :

- aux entreprises culturelles, ses solutions de financement – garantie bancaire et prêt – et son expertise bancaire et financière ;
- aux banques, sa garantie, ses capacités de cofinancement et son expertise du risque spécifique des entreprises culturelles.

PARTENAIRES

Les fonds de garanties et de prêts gérés par l'IFCIC proviennent du ministère de la Culture et de ses établissements publics – Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), Centre national du livre (CNL) et Centre national de la musique (CNM) –, de la Caisse des Dépôts et Consignation, du ministère de l'Économie, de l'Association de soutien pour le théâtre privé (ASTP), du Comité de développement et de promotion de l'habillement (DEFI), de l'association Au-delà du Cuir, des entreprises Balenciaga, Chanel et Louis Vuitton, du Comité professionnel de développement des industries française de l'ameublement et du bois (CODIFAB) et de l'Union nationale des industries françaises de l'ameublement (UNIFA).

ACTIVITÉ

Au 31 décembre 2022, l'encours des crédits garantis et octroyés par l'IFCIC s'élevait à près de 1,2 milliard d'euros au profit de 1 000 entreprises et associations culturelles. Les garanties de l'IFCIC accordées au secteur de la production et de la distribution cinématographique et audiovisuelle représentent 50 % de l'encours total.

Institut pour le Financement
du Cinéma et des
Industries Culturelles

